

### Sou des Ecoles

Comme le printemps qui pointe le bout de son nez, le Sou sort peu à peu de sa torpeur hivernale. Pour le mois de mars, nous vous proposons des **douceurs matinales** le dimanche 14 mars (commande à passer avant lundi 08 mars à 20h) et une vente de **saumon frais et/ou fumé** (commande à passer avant le lundi 22 mars).

Vous trouverez les deux flyers dans cet écho. Ces actions contribueront au financement des prochains projets notamment l'installation d'une couveuse dans la classe CP/CE1. Les enfants auront le plaisir de voir en direct l'éclosion des œufs, de découvrir le pépiement des poussins et la joie d'en être responsable !

### Montaud'Ubohu

Il reste de la place à la crèche Montaud'Ubohu pour la rentrée pour des grands à partir de 18 mois, n'hésitez pas à contacter Aurélie LEROY au 04.76.93.35.98 ou par mail [rt@montaud-ubohu.fr](mailto:rt@montaud-ubohu.fr).

### **Projet VTT - Commission « Loisirs Outdoor »**

Riders/Rideuses, nous ne vous oublions pas. Suite à nos échanges lors de la rencontre jeunesse, nous créons une commission spéciale "Loisirs Outdoor".

#### **Le premier projet de cette commission sera sur le VTT.**

Les pilotes de cette commission sont :

MM. SLIM Hédi (conseiller municipal) et REPILLET Fabrice (conseiller technique).

**Vous êtes intéressés par ce projet ?** Alors envoyez vos coordonnées sur le mail de la mairie : [mairie@montaud.fr](mailto:mairie@montaud.fr).



### **Naissance de**

Tilda FULSCHE  
QUIDET née le 12  
février à Grenoble  
(Route des Etroits)



**Mardi 02 à 20h30 - Conseil municipal**  
Réunion publique – La Montaudine

### Pass' Par là

Présent chaque semaine, le mercredi **de 14h à 18h**, sur le parking des Ramées, le camion « rôtisserie » propose : Poulet, jambonneau, quiche lorraine, potiron, pommes de terre, poivrons, poêlée de champignons, mais aussi des plats cuisinés : choucroute garnie ou saucisson à cuire.... Croque-monsieur et hot dog ainsi que quelques boissons. Vous pouvez passer commande au 06.82.10.18.88 ou sur [roger.buissiere@wanadoo.fr](mailto:roger.buissiere@wanadoo.fr).

### **La mairie vous rappelle**

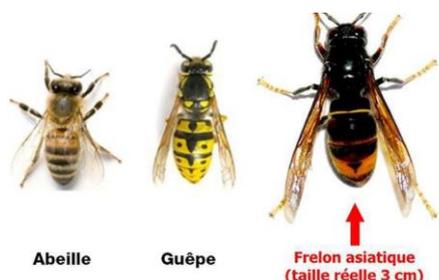
**Vous avez 16 ans ?** Vous devez vous faire recenser en mairie au cours du mois de votre anniversaire. Une attestation vous sera remise, utile pour vous présenter à tout examen.

**Liste électorale :** Afin de pouvoir participer aux élections de 2021, nous vous invitons à vous inscrire en mairie ou sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>.

**Bureaux** ouverts du lundi au samedi de 8h à 12h (sauf le mercredi et le dernier vendredi de chaque mois). Tél. 04.76.93.65.79. Courriel : [mairie@montaud.fr](mailto:mairie@montaud.fr). Site : [www.montaud.fr](http://www.montaud.fr). En cas d'urgence : 06.08.14.33.54.

**Infos Montaud :** Vous pouvez toujours demander votre inscription à « Infos Montaud » ce qui permettra à la mairie de vous transmettre des informations rapidement par courriel. Pour cela vous devez compléter et envoyer l'imprimé distribué et disponible sur le site [www.montaud.fr](http://www.montaud.fr).

Réunion du 02 février 2021



## Frelon asiatique

Le frelon asiatique envahit le territoire français. Il fait de nombreux dégâts notamment dans les ruches.

Il est aussi dangereux pour l'homme : « La piqûre d'un frelon asiatique est toute aussi violente et dangereuse que celle d'un frelon européen. ... Contrairement à l'abeille qui laisse son dard harponné et planté dans la chair de la victime piquée, le frelon asiatique peut s'acharner et piquer plusieurs fois. »

Deux essaims de frelons ont été trouvés et détruits l'été dernier et de nombreux frelons ont été vus.

Des systèmes de piégeage existent. Une réflexion est en cours entre la Commune et les apiculteurs pour la pose de ce système.

Plus d'informations dans le prochain écho ou par le biais de « infos Montaud ».



## SMVIC – Convention Multi-accueil

Après avoir pris connaissance de la convention signée avec la SMVIC pour le fonctionnement du Multi accueil. Les frais de fonctionnement (fluides) ainsi que le temps de travail de l'employé communal qui sont remboursés à la commune sur une base définie, DECIDE de renouveler la convention et AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

## UNADERE

Des maisons de retraites du Massif Central ont créé l'UNADERE pour mutualiser leurs achats, réalisant des économies.

À la suite de leur proposition d'adhésion pour des tarifs préférentiels notamment sur les produits d'entretien (pour le désinfectant 2,40€ au lieu de 6,50€), la papeterie (2,50€ la ramette contre 3,40€), les fournitures scolaires... DECIDE d'adhérer à UNADERE pour un montant de 50€.

## PLAN ECOLES

Les consultations sont closes pour les travaux de charpente, menuiseries portes et fenêtres ainsi que pour l'électricité. La commission travaux se réunit pour choisir les entreprises qui seront validées lors du prochain conseil.

## CONCOURS D'ILLUSTRATION



## SMVIC



Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise la fête du jeu le **06 juin 2021** ! A cette occasion, elle propose aux illustrateurs en herbe de participer... à la création de l'affiche de cette 20<sup>ème</sup> édition sur le thème "fête du jeu".

Si vous avez entre 11 et 17 ans et habitez sur le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ? N'hésitez plus ! Participez au concours et créez un dessin sur papier ou numérique au format standard A4 (21x29,7cm). Envoyez-le par voie postale au service jeunesse, à la Maison de l'Intercommunalité (7, rue du Colombier 38160 Saint-Marcellin) ou par mail à [pjj@smvic.fr](mailto:pjj@smvic.fr) avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### Le gagnant, nommé par le jury, remportera « un lot surprise » !

Quelques détails et conseils techniques :

- Il est possible de proposer un dessin fait à la main ou sur ordinateur
- Il doit être présenté au format A4 (21x29,7cm)
- Pour le format numérique, la résolution doit être de 300 pixels/pouces et en .JPG/.JPEG
- L'illustration ne doit pas comporter de texte
- L'illustration peut être réalisé seul ou à plusieurs, il est également possible de solliciter l'aide d'un accompagnateur comme un professeur d'art plastique

## ENFANCE & JEUNESSE



### ÉCOLE DE MONTAUD

L'école de Montaud est une école primaire qui accueille depuis septembre 2020 : 63 enfants répartis dans 3 classes de la petite section au CM2.

Classe de Maternelle PS, MS, GS : 24 élèves  
Classe Élémentaire CP CE1 : 20 élèves et  
CE2, CM1, CM2 : 19 élèves

En dehors de l'enseignement, c'est tout le fonctionnement de l'école (maternelle et élémentaire) qui est une compétence de la commune.

*Une responsabilité dont la municipalité a bien pris la mesure puisqu'elle en fait une priorité. L'école et les services périscolaires représentent 35% du budget communal de fonctionnement (entretien, fluides, salaires...)*

La commune fournit et entretient les équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école. Propriétaire de l'école publique, elle entretient les bâtiments, y compris pour les grosses réparations.

Elle organise et finance les services périscolaires et la restauration scolaire. Elle recrute, forme et rémunère les personnels non enseignants, notamment ceux qui assurent l'entretien, le service de restauration scolaire et les services périscolaires.

✓ L'école communale dispose de trois salles de classe, d'un dortoir et d'une salle de motricité.

Pour permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage à l'école, des équipements informatiques vont être renouvelés (ordinateurs pour les enfants, tableau interactif dans une classe, vidéoprojecteur etc....).

✓ Depuis la rentrée, des travaux ont été réalisés dans ou autour des bâtiments de l'école : Élagage des arbres bordant l'extérieur des bâtiments, mise en place de protections phoniques en salle de motricité et dans le réfectoire pour améliorer le confort acoustique.

Nous devons investir dans les bâtiments pour remplacer les huisseries et rénover le toit.

✓ La commune propose aux familles un service de garderie le matin à partir de 7h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

✓ Un service de cantine est mis en place. Les repas sont préparés par Vercors Restauration. Cette entreprise est une SPL (Société Publique Locale) dont la commune est actionnaire et à ce titre participe à la gestion et au choix des orientations de cette société. Les enfants ont depuis la rentrée du pain local de chez Franchini !

✓ Depuis octobre dernier, un nouveau logiciel de gestion des services périscolaires a été mis en place. Ce « portail famille » permet aux parents notamment ceux dont les enfants sont en garde alternée (ce qui n'était pas possible précédemment) de gérer les inscriptions à la cantine et aux temps de garderie et de consulter leurs factures.

✓ Le personnel de l'école est polyvalent (garderie, entretien, cantine, etc...). Les ATSEM (2) ont un rôle particulier. Bien que personnel communal, elles interviennent sur le temps scolaire pour assister l'enseignant pour l'accueil et l'animation des jeunes enfants, ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.



## Une année scolaire 20-21 marquée par le CORONAVIRUS

Le Coronavirus nous impacte tous. L'école a dû modifier son fonctionnement.

Depuis la sortie du 1<sup>er</sup> confinement, l'Éducation Nationale a instauré un protocole sanitaire qu'elle fait évoluer selon l'épidémie. Dans sa dernière actualisation, le protocole impose le port d'un masque de catégorie 1 aux adultes et aux enfants dès le CP, ainsi que le respect d'une distanciation de 2 mètres entre chaque classe lors des repas.

Le réfectoire ne permettant pas d'assurer cette distance, les enfants déjeunent désormais classe par classe. 3 services sont organisés.

Nous disons encore un grand merci au personnel et aux enseignantes qui ont su s'adapter rapidement.

L'accueil de la garderie du soir a été privilégié à l'extérieur. Si les enfants sont regroupés à l'intérieur, ils doivent avoir une occupation tout en étant les plus statiques possible afin de limiter les contacts.

L'école est nettoyée, désinfectée chaque jour. Les points de contact (poignées de porte, mains-courantes, etc...) sont nettoyés à chaque demi-journée.

Durant le couvre-feu, la commune a décidé de laisser la garderie du soir se terminer à 18h30 afin que les parents puissent revenir de leurs travaux sans soucis des conditions de circulation parfois difficiles à 18h00.

En janvier, un travail collaboratif a été entrepris avec les enfants du CP au CM2 pour insister sur les règles de vie collective. Les enfants ont défini des règles de savoir-être à appliquer au quotidien.

Depuis le 22/02/2021 une jauge de bruit « test » sera mise en place au réfectoire pour concrétiser l'ambiance sonore du réfectoire lors du repas. Pour que l'enfant soit acteur des remarques faites sur son comportement une fiche de réflexion a été conçue avec le personnel.



La commune permet également aux enfants :

- d'être accompagné dans des activités sportives par une intervenante sur le temps scolaire,
- de bénéficier de livres de la médiathèque de Saint Quentin,
- de profiter des services de la ludothèque de la SMVIC,
- aux CP, CE1 et CE2 de bénéficier d'un cycle complet de natation à la piscine de Sassenage.

Au-delà d'un simple bâtiment, l'école c'est : des élèves, du personnel communal, des enseignants, des parents et la commune qui œuvrent ensemble pour offrir de bonnes conditions d'apprentissage malgré de nombreuses contraintes et imprévus.

C'est une tâche conséquente mais ô combien valeureuse.

Merci à tous.

Les membres de la commission scolaire.



### Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs 3/12 ans, proposé par Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et organisé à la Commune de Saint-Quentin-sur-Isère, sera ouvert pour les vacances de printemps du **12 au 23 avril**, ainsi que pour les vacances d'été, du **16 au 31 août**.

Pour avoir accès aux réservations, il faut impérativement avoir fait son dossier d'inscription à l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2020-2021, **avant le 21 mars**, date d'ouverture des réservations pour les vacances de printemps. Ce dossier sera constitué de :

- la fiche individuelle à compléter et signer,
- la fiche sanitaire à compléter et signer,
- une attestation de responsabilité civile pour chacun des enfants,
- une attestation CAF sur laquelle apparaît le quotient familial.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le directeur de l'accueil, Mathieu Arnould, au 07 80 48 91 07 ou par mail [acm.lesmarbots@smvic.fr](mailto:acm.lesmarbots@smvic.fr).

Vous trouverez aussi plus d'informations sur : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm>